



Aimer un divorcé

LA GALÈRE

Un mariage sur deux s'achève par un divorce. Autant dire que les candidats à une deuxième chance sont nombreux. Pour autant, refaire sa vie n'est pas une sinécure. D'autant que la loi suisse pénalise ces couples recomposés.

TEXTE SYLVIE ULLMAN ILLUSTRATIONS KEIKO MORIMOTO

“ La société a créé des lois censées protéger les femmes, mais qui finissent par se retourner contre elles. ”

SARAH DE CUPIS, DE L'ASSOCIATION DONNA2

viennent après un premier mariage comme comptant (presque) pour beurre (voir l'encadré page 16).

C'est de cette injustice qu'est née en 2012 l'association Donna2. Elle réunit des femmes qui vivent aux côtés d'un homme séparé ou divorcé et qui se battent pour ne plus être traitées comme des femmes de seconde zone. Elles viennent ainsi d'envoyer une lettre ouverte aux autorités compétentes en matière de divorce, où elles réclament que la durée maximale de la procédure de divorce soit fixée à deux ans, que le partage définitif du 2^e pilier et la perte du droit à l'héritage interviennent à la date officielle de séparation. Elles revendiquent également la fin de leurs obligations financières et la garde alternée comme postulat de départ. «Nous visons une discussion autour de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Les choses ont évolué. N'oublions pas qu'en Suisse un mariage sur deux se termine par un divorce, donc beaucoup de gens sont concernés», rappelle Sarah de Cupis, membre de Donna2 et auteure de cette lettre.

Deux poids deux mesures

Médecin, cette jeune femme de 34 ans vit aux côtés d'un père de deux enfants empêtré dans un divorce difficile. «Pour le moment, ma vie et celle de mon compagnon sont dictées par son ex-épouse. J'aimerais avoir des enfants avec lui, mais rien n'est possible tant qu'il est encore marié. Je ne peux même pas vivre avec lui car mon salaire serait pris en compte lors du calcul des pensions; or son ex-femme en a déjà obtenu une très importante. La société a créé des lois censées protéger les femmes, mais qui finissent par se retourner contre elles», conclut-elle.

Pour Katherin Säuberli, fondatrice de Donna2 et elle aussi mère d'un enfant qu'elle a eu avec un père divorcé, la législation suisse illustre parfaitement le proverbe qui voit l'enfer pavé de bonnes intentions: «On doit cette loi aux féministes des années 1970. Le but était de protéger les femmes et d'éviter que celles qui auraient cessé de travailler pour se consacrer à leur foyer se retrouvent sans ressources si leur mari venait à les quitter. Aujourd'hui, cela tourne au désavantage de celles qui choisissent un homme précédemment marié, car la première épouse est favorisée même si le couple n'a pas eu d'enfants.»

En 2012, Katherin Säuberli avait envoyé une première lettre ouverte à Simonetta Sommaruga demandant à la conseillère fédérale de mettre fin à ce qu'elle estime être une «dérive féministe». «Pourquoi y a-t-il deux poids et deux mesures dans le calcul des pensions alimentaires selon qu'elles sont destinées aux enfants du premier ou du second mariage? Pourquoi certains hommes doivent-ils survivre avec le minimum vital (2500 francs tout compris) >

Epouser un homme divorcé – ou simplement se mettre en couple avec lui – c'est accepter qu'il s'installe dans notre vie avec des bagages: quelques blessures, une ex et, souvent, un ou plusieurs enfants. Le mélange peut se révéler explosif, comme l'a découvert à ses dépens Claire, 36 ans. Elle a rencontré son actuel compagnon il y a six ans. Dans sa vie à lui: deux enfants, aujourd'hui adolescents. «Tout s'est bien passé... jusqu'à ce que je tombe enceinte de mon aîné, se rappelle-t-elle. Au moment où l'ex-femme de mon compagnon a appris la nouvelle, elle a pris leurs enfants en otage. Aujourd'hui, il ne les voit plus. Nous ne sommes là que pour payer les pensions. Je dis «nous» car, même si nous ne sommes pas mariés, je l'ai beaucoup aidé financièrement.»

L'histoire de Claire est emblématique: épouses ou concubines, la loi suisse considère les femmes qui

«LA DEUXIÈME ÉPOUSE A TOUTES LES CHARGES MAIS AUCUN POUVOIR»

Que dit la loi? Les réponses d'Anne Reiser, avocate au barreau de Genève, spécialisée en droit de la famille, et auteure du livre «Au nom de l'enfant... Se séparer sans se déchirer» (Ed. Favre, 2012).



FEMINA Le droit suisse traite la première et la deuxième épouse différemment...

A quel niveau se situent les différences?

ANNE REISER Les jurisprudences du Tribunal fédéral considèrent que la deuxième femme épouse un «package». Ainsi, si un couple a des enfants d'un premier mariage et que l'un des conjoints cesse de travailler pour s'y consacrer – par exemple la femme – le TF dit qu'il n'est pas possible d'exiger qu'elle reprenne

une activité à 50% avant que le cadet ait atteint l'âge de 10 ans, et à 100% avant ses 16 ans. Il en va tout autrement pour la deuxième femme à qui, en cas de divorce, la jurisprudence ne permet de rester que deux ans au foyer.

F Et ce n'est que le début des inégalités, car la deuxième épouse n'a aucune autorité parentale sur les enfants d'un premier lit.

AR Oui, en Suisse, l'autorité parentale est pour l'instant entièrement liée à la génétique. C'est d'autant plus aberrant que la deuxième épouse est responsable des enfants qui lui sont confiés, par exemple pendant les week-ends lorsque la garde est partagée. Elle est aussi soumise au devoir de soutien – elle doit contribuer aux besoins du ménage et appuyer financièrement son conjoint. Elle a donc toutes les charges, mais aucun pouvoir.

F Cela peut-il changer?

AR Il faut doter les deuxièmes épouses d'une responsabilité parentale, à exercer conjointement avec les parents biologiques. Mais elles doivent pouvoir s'impliquer dans la prise de décision. Sur le plan financier, il va être difficile de trouver un terrain d'égalité. La deuxième femme est souvent plus jeune et l'on considère qu'elle a plus de chances que la première de se constituer une épargne.

F Justement, parlons du deuxième pilier, plus le mariage dure, plus la première femme obtiendra d'argent de son ex-mari...

AR Pour l'instant, oui, elles ont intérêt à faire traîner les choses, car elles touchent davantage, et c'est tout cela dont la suivante ne profitera pas. Mais une modification va être débattue, et la somme à partager devrait être fixée au moment du dépôt de la requête en justice et non au moment du jugement.

F Et si c'est un homme qui se marie avec une mère divorcée, cela ne rend pas la situation plus simple ou plus équitable?

AR Non, c'est même pire! Lorsqu'ils ont toutes les responsabilités et aucun pouvoir, ils se sentent dévirilisés, néantisés... Les hommes vivent ça très mal, ce qui peut condamner ces deuxièmes unions à l'échec.



PHOTO: PIERRE ABENSUR/TAMEDIA

> et que nous, les «secondes femmes», sommes obligées de nous épuiser au travail pour subvenir aux besoins de la première famille?», écrivait-elle alors.

Une situation que Dalila, 39 ans, maman d'une fille de 12 ans et mariée à un père de deux (grands) enfants, connaît bien. «Financièrement, nous avons trois enfants à charge, en dépit du fait que mon mari a la garde du cadet et son ex-femme celle de l'aîné. J'avais pensé que cette répartition annulerait les pensions, mais non: mon mari doit continuer à payer pour son ex», soupire-t-elle. Et de constater, navrée, qu'«à force de vouloir protéger le premier mariage on finit par péjorer le deuxième».

Zapper la case mairie

Ces questions de pension ont amené Claire et son compagnon à zapper la case mairie. «Nous voulions éviter que l'on touche à mon salaire, explique-t-elle. Je travaille à 60%, j'ai envie que cet argent puisse profiter un peu à mes enfants, et non qu'il serve uniquement à payer les pensions. D'autant que les choses se sont envenimées au point que mon compagnon ne voit plus ses aînés: totalement instrumentalisés par leur mère lors de la séparation, ils ont fini par couper les ponts avec lui.» Aujourd'hui, si la priorité de Claire est l'éducation de leurs enfants à tous

deux, elle trouverait normal que son mari puisse voir ses aînés et ne soit pas condamné à n'être qu'une banque. «Les deux parents devraient disposer des mêmes droits sur leurs enfants, conclut-elle. Et un père ne devrait pas avoir à se battre pour les voir.»

Bonne nouvelle: à partir du 1er juillet, son vœu devrait être exaucé (voir l'encadré page 16). Du moins sur le plan légal. Car sur le plan relationnel, si la présence d'enfants complexifie les relations au moment d'une remise en couple, «ce qui compte, c'est surtout la qualité des relations entre les ex-conjoints et ce qu'ils ont su mettre en place pour la suite», précise France Frascarolo-Moutinot, coresponsable de l'Unité de recherche du centre d'étude de la famille du CHUV à Lausanne et auteure d'*Option bonheur* (Ed. Albin Michel). Plus facile en effet de gérer les choses si les deux anciens partenaires sont capables de se parler sans bris de vaisselle. «Les tensions au sein de la relation précédente ont des répercussions sur l'union actuelle et peuvent la fragiliser», ajoute Jacques-Antoine Gauthier, maître d'enseignement et de recherche au Centre de recherche sur les parcours de vie et les inégalités (LINES) à l'Université de Lausanne. Ce qui, effet domino oblige, ne peut que diminuer d'autant les chances qu'ont ces nouvelles relations de perdurer...

LES PROCHES DE MON HOMME SONT-ILS MES PROCHES?

«Un couple s'inscrit dans un ensemble de relations, explique Jacques-Antoine Gauthier. La formation d'un nouveau couple donne souvent lieu à des pertes dans le réseau social en question.» Au moins dans un premier temps. Mais «dès le moment où la relation et le nouveau conjoint semblent sérieux, ils sont généralement bien acceptés par ce cercle», poursuit-il. «Il est délicat de refuser quelqu'un: on risque de perdre son amitié», confirme Sacha Roulin. Voilà pour le volet amical.

Vient ensuite la famille. «Celle de mon mari m'a bien acceptée: ils l'avaient tellement vu souffrir qu'ils ont été contents de voir qu'il avait trouvé quelqu'un avec qui les choses se passaient bien», se souvient Elodie. Dalila a vécu une expérience voisine... au début. C'est ensuite que la situation s'est dégradée avec sa belle-famille. Dans tous les cas, on doit garder en tête que rien n'est jamais désespéré car, comme le rappelle France Frascarolo-Moutinot: «Une famille, cela évolue sans cesse.» Si les choses se passent mal, il vaut parfois la peine de balayer devant sa porte: «On risque davantage d'être rejetée quand on croit courir ce risque, car on émet alors des signaux qui favorisent, précisément, cette attitude...»

Car l'argent et les enfants ne sont pas les seuls bâtons que le destin s'amuse à glisser dans les roues de ces deuxièmes unions. Quand Elodie, 26 ans et mère d'un bébé de deux mois, a rencontré son compagnon il y a sept ans, il était papa et déjà séparé, mais pas encore divorcé. «Je ne pensais pas que ce serait aussi difficile. Pas seulement avec sa fille, mais aussi parce que, quand on aime quelqu'un, on a toujours envie que ce soit «la première fois». Or un homme qui a une ex-femme et des enfants a déjà tout fait avec l'autre. Il y a des jours où cette idée me met de mauvaise humeur», avoue-t-elle. Avant de nuancer: «Heureusement, il me rassure en me rappelant à quel point l'amour qui nous lie est unique. Nous avons aussi fait un vrai mariage, très différent de son premier, qui s'était déroulé un peu à la sauvette. Et puis je sais aussi que le temps jouera en notre faveur...»

Accepter l'histoire de l'autre

«Se trouver confrontée à la question de savoir ce que l'on va bien pouvoir donner à quelqu'un qui a déjà tout vécu demande de l'humilité et de la maturité», analyse Sacha Roulin, psychologue FSP et thérapeute de couple. Il faut accepter son histoire, le fait qu'il aura certainement déjà vu Venise ou Rome avec «l'autre», et que l'on arrive «après». >

> On court aussi le risque de passer pour la petite jeune avec qui il va s'amuser maintenant que les choses sérieuses sont derrière lui. «Or, si l'on souhaite construire quelque chose – avec ou sans enfants – la seule issue est de s'affirmer», déclare-t-il. Comment? «On peut favoriser ses relations avec ses enfants, tout faire pour qu'il soit le plus heureux possible. Et ne pas oublier que l'homme que l'on aime s'est aussi construit à travers sa paternité», suggère France Frascarolo-Moutinot. La principale et classique embûche qui guette le projet conjugal, selon Jacques-Antoine Gauthier, reste celle d'une éventuelle progéniture: «La femme veut-elle avoir des enfants? Et l'homme, en souhaite-t-il d'autres? Est-on d'accord sur cette question ou y a-t-il un décalage?» Un sujet à ne pas glisser sous le tapis car, comme le rappelle Sacha Roulin: «Chez les femmes qui me consultent et dont le conjoint a déjà des enfants, la question revient souvent. Si elles tentent de l'amener à en faire d'autres et que lui s'y refuse, l'amour sera-t-il plus fort que ce désir frustré, chez elles? Y renoncer sans avoir clarifié le sujet ensemble, c'est prendre le risque de se confronter à des problèmes dix ans plus tard.»

Le rôle de marâtre

Avec ou sans enfants nés de la nouvelle union, une autre question essentielle se pose: comment gérer ceux de son homme? Car «ne pas s'entendre avec les enfants du premier lit est une cause de séparation», rappelle Jacques-Antoine Gauthier. Le problème, c'est qu'un père qui ne voit ses petits que quelques jours par mois est peu enclin à leur fixer des limites. «Lorsque nous avons eu notre premier enfant, j'ai demandé à mon compagnon de prendre position clairement quand il y avait des problèmes avec ses deux aînés, se souvient Claire. Mais il n'a pas réagi. Il craignait, s'il posait des règles, qu'ils ne viennent plus le voir.» A elle donc le rôle de la marâtre! Même topo pour Dalila avec son mari qui «souffrait de la culpabilité du père absent. J'ai imposé des règles, j'intervenais plus souvent auprès d'eux que leur père. Mais il me semblait fondamental de poser des limites.» Un choix souvent incontournable... même si la deuxième femme n'a aucun statut légal face aux enfants de son conjoint!

Seul rayon de soleil dans cet océan un peu sombre: «Certes, les études montrent que les couples avec enfants durent plus longtemps que ceux qui n'en ont pas. Mais elles montrent aussi une satisfaction plus grande dans les deuxièmes unions», souligne Nicolas Favez, professeur de psychologie clinique à l'Université de Genève et coresponsable du Centre d'études de la famille à Lausanne. Il semblerait donc que l'on apprenne de ses erreurs... ■

“**Ne pas s'entendre avec les enfants du premier lit est une cause de séparation.**

JACQUES-ANTOINE GAUTHIER, SOCIOLOGUE, UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Conseils

FAMILLES RECOMPOSÉES GUIDE DE SURVIE

Comment mettre toutes les chances de son côté lorsqu'on veut faire sa vie avec un père divorcé? Les recommandations des psychologues Sacha Roulin, France Frascarolo-Moutinot et Nicolas Favez.

- 1) Ne pas zapper les vérifications préalables.** Monsieur est-il vraiment divorcé ou séparé? Son passé appartient-il vraiment au passé? Quel lien conserve-t-il avec son ex? Autant de questions qu'il vaut mieux se poser rapidement.
- 2) Etre au clair sur ses propres attentes.** S'il a des enfants, cela signifie qu'il n'en voudra peut-être pas d'autres. Et aussi qu'il ne sera pas toujours disponible... Ce qui amène à se poser la question de savoir quelle place on souhaite prendre au sein du couple. Certaines femmes apprécient de faire des choses pour elles pendant que leur compagnon voit ses enfants.
- 3) Distinguer les casquettes.** Bien séparer le conjugal – la relation de couple – du coparental, qui implique les deux parents et leurs enfants, y compris dans la façon dont un parent parlera de l'absent. Visualiser ce changement de casquette permet de supporter bien des choses... Ainsi, au début de leur relation, le compagnon d'Elodie la déposait au bord de la route chaque fois qu'il allait chercher ses enfants pour éviter qu'elle ne croise son ex. Une situation insupportable si on l'envisage du point de vue conjugal, mais explicable sous l'angle coparental.
- 4) Anticiper et pas seulement réagir.** Réfléchir à ce que l'on veut ou ne veut pas vivre et clarifier ses intentions permet de mettre en place des outils qui peuvent aider. Créativité bienvenue!
- 5) Développer l'humour familial.** En situation de conflit, prendre du recul – on monte dans un hélicoptère et on regarde depuis tout là-haut ces gens qui s'engueulent... Cela aide à relativiser. En cas de conflit, on débriefe une fois le calme revenu. Et quand on est allée trop loin, on s'excuse.
- 6) Se tenir les coudes.** Envisager les choses comme un défi à dépasser ensemble plutôt que comme un problème. Les résoudre main dans la main permet de resserrer les liens.
- 7) Se donner du temps.** Recomposer une famille ne se fait pas en un jour. Cela implique d'inventer une nouvelle culture. Deux ans de réaménagement, c'est normal, et cela peut passer par un certain nombre de fluctuations.